

# Audience ministérielle Action Publique 2022

N. HULOT, E. BORNE (partie), J. MEZARD (pas là)

16 février 2018

## Assistaient également à l'audience :

- M. PAPINUTTI Directeur de cabinet d'E. BORNE, T. LESUEUR, Directeur de cabinet adjoint de N. HULOT ;
- R. ENSTRÖM - Secrétaire générale, J. CLEMENT - DRH, V. TEOUL - Relations sociales

## Pour la FSU :

- J. BRUN, S. ROBIN (SNUITAM), J.L. CIULKIEWICZ, D. GASCARD, M.L. LE COGUEC, P. SAINT-LEGER (Sne)

Comme toutes les organisations syndicales représentatives au MTES/MCT, la FSU était reçue en audience ministérielle – ¾ heure – sur « Action Publique 2022 ».

Pour mémoire, 2 jours avant - le 14 février – la FSU était reçue sur le même thème par le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, Olivier DUSSOPT, pour parler méthode et calendrier. Selon le secrétaire d'Etat, rien n'est décidé et les ministres n'ont donc rien à nous annoncer ! ...

Nous vous invitons prendre connaissance, en annexes, des éléments du discours du ministre, de nos interventions et des réponses apportées.



**Derrière les déclarations lissées du ministre, la réalité va se révéler bien plus cruelle, selon un document (\*) envoyé aux organisations syndicales par la secrétaire générale l'après-midi même.**

**Vous pouvez consulter le document <http://www.dotspirit.com/url/95J7UEMN>**

**Prenez en connaissance et faites nous part de vos réactions !**

(\*) : voir également au verso les principales tendances !

## *Action Publique 2022 – Organisation territoriale : Principales tendances*

Comme pour les établissements publics, la **poursuite de la baisse des effectifs au sein des services déconcentrés est décidée** : de l'ordre de **10%** à l'échelle du quinquennat. Elle impactera plus spécifiquement les DDT. Les principales victimes de ces baisses d'effectifs sont les missions urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat, les missions paysages, eaux et biodiversité, et les missions support.

**Des vagues importantes de simplification et de dématérialisation des procédures sont attendues** dans le domaine du logement, de la chasse, de la police de l'eau et de la biodiversité et permettront, avec la revue des missions, d'accompagner les baisses d'effectifs d'ici la fin du quinquennat.

Recentrage de l'Etat, développement de l'interministérialité, mutualisations, interdépartementalisations, régionalisations, création d'agences, ... tous les services et établissements publics sont concernés.

Certaines politiques publiques pourraient être déléguées au cas par cas aux collectivités territoriales.

Après la REATE sous Sarkozy, la réforme territoriale sous Hollande, c'est - à nouveau - un véritable bouleversement de notre cadre et de nos conditions de travail qui s'amorce.

A ces bouleversements annoncés s'ajoutent les annonces gouvernementales pour les agents publics : rémunérations différenciées, développement d'un management centré sur l'individualisation, recours aux contrats pour « donner davantage de souplesse dans les recrutements ».

Elles constituent une attaque en règle contre les conditions d'emploi des agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

Ces politiques, nous allons en subir les effets maintenant mais elles dessinent une France dégradée à moyen terme !

**Ensemble, nous pouvons encore faire reculer le gouvernement.**

**Le 22 mars**

**JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS**

**Mobilisez-vous avec la FSU !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Eléments de discours de N. HULOT

N. HULOT a rappelé l'ambition générale de AP 2022 : améliorer le service public, moderniser l'environnement de travail, maîtriser les dépenses publiques, et son organisation autour d'un comité d'experts chargé de faire des propositions de modifications structurelles, avec lequel il échange, en particulier sur la politique « énergie » (réflexions sur les grands outils de financement).

Il a évoqué deux des cinq chantiers transversaux qui mobilisent son ministère : le chantier territorial et le chantier RH / Fonction Publique.

**Le chantier territorial** est particulièrement important car il implique les agents des ministères dans leur travail au quotidien. Il est l'instrument par lequel on porte nos objectifs sur le territoire. L'organisation du réseau fait l'objet de visions différentes entre ministères (\*). Les décisions ne sont pas prises.

Pour N. HULOT, **agir au plus proche nécessite de conserver un lien fort et direct entre son administration centrale et les services déconcentrés**, tout en s'adaptant aux situations contrastées du territoire (grandes régions, métropoles, grand Paris). Il est très attaché à sa vision et en fait un point central. **Il s'agit d'une ligne non franchissable !**

Il reste beaucoup de travail interministériel avant de revenir devant les organisations syndicales pour exposer des propositions.

**Le chantier RH/fonction publique** relève de discussions directes entre les fédérations syndicales de la fonction publique et le secrétaire d'Etat à la fonction publique. En interministériel, N. HULOT a plus particulièrement soutenu trois points :

- Un plan de formation en adéquation aux besoins identifiés,
- L'accompagnement de la mobilité, des fins de carrière,
- L'aide à la reconversion.

**Des réflexions sur les missions et l'organisation des services** ont commencé chez certains opérateurs (Météo France, IGN, CEREMA) où les directeurs ont été mandatés ; leur retour est attendu. Il y a également la mission d'inspection CGEDD/IGF sur les opérateurs de l'eau et de la biodiversité, dont les conclusions sont attendues le mois prochain.

N. HULOT : « Ces démarches vous seront annoncées avant d'être engagées et il est systématiquement demandé à celles et ceux qui en sont chargés de vous y associer ; je serais très rigoureux là dessus. »

Enfin, le ministre nous informe que **plusieurs dossiers** signalés par les organisations syndicales **ont trouvé leur résolution**. Sans tous les citer : le régime indemnitaire des ATE/TE, les ITA de VNF, le statut des PETPE, les taux de promotion sont arrêtés et seront communiqués par courrier, ...

(\*) La feuille de route du ministère de l'intérieur laisse poindre la perspective de directions régionales interministérielles sous l'autorité exclusive du préfet .



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Interventions de la FSU

La FSU a remercié le ministre de cette (trop) courte entrevue sur un sujet qu'elle estime suffisamment important pour être allée au rendez-vous de la secrétaire générale le 26 janvier dernier, même si la FSU pense que la modernisation de nos ministères relève de choix politiques plus que d'organisation des services.

**La FSU a rappelé au ministre** que le 29 juin dernier, elle l'interpellait sur la **détresse des personnels** des ministères qui, plus que tous les autres ministères de la fonction publique, ont subi des réorganisations permanentes, en particulier les services territoriaux. Depuis 2007, on a assisté à la déconstruction du ministère de l'équipement sans pour autant constater la construction du ministère de l'environnement :

« La seule chose à ne pas faire est d'engager de nouvelles réorganisations ! »

Le ministre évoque régulièrement ses politiques prioritaires, mais depuis la RGPP, **nos ministères sont systématiquement des ministères non prioritaires** qui permettent de servir de vivier pour compenser le maintien ou la création d'emplois d'autres ministères régaliens. Après dix ans de réduction d'effectifs, **les trajectoires d'emplois pour les années à venir sont toujours défavorables, quels que soient les services ou établissements publics, avec des situations particulièrement critiques**. L'une des deux pistes de travail de la secrétaire générale pour Action Publique 2022 est la modernisation des procédures par le recours accru au numérique ; on sait à quel point **la numérisation peut être destructrice d'emplois !**

L'autre piste de travail de la secrétaire générale sur Action Publique 2022 est la simplification : comment simplifier la vie des usagers mais aussi des agents ?

La FSU a mis en avant un exemple de **simplification des procédures** avec deux illustrations sur la révision des seuils de déclaration des dossiers d'installation classée pour la protection de l'environnement, pouvant conduire à **moins d'Etat**, mais **plus d'impact sanitaire, social ou environnemental**.

- Concernant la mise en œuvre de la loi de simplification, le ministre dit ne pas être naïf. Les attentes peuvent être contradictoires sur la simplification des normes. Il s'agit d'un travail de dentelle, qui nécessite une vigilance absolue.

**La FSU a mis sur la table plusieurs sujets en lien direct ou indirect avec l'action publique de nos ministères, «bruits qui courent» ou situations observées aujourd'hui esquissant des tendances inquiétantes à 2022.**

Le **décret** du 29 décembre 2017 autorise certains préfets, à des fins d'expérimentation, à prendre des **décisions dérogeant à la réglementation** dans un certain nombre de domaines, dont la plupart concernent les missions du MTES/MCT. Il nous inquiète fortement, particulièrement sur le risque de mettre les personnels dans des situations difficiles.

- Pour le ministre, les dérogations doivent être compatibles avec les engagements européens et internationaux de la France et ne pas porter atteinte aux intérêts de ce ministère. Chaque dérogation individuelle devra être respectueuse du droit. Il demande un suivi attentif à son cabinet.

Le secrétaire général du gouvernement a acté la création d'un comité interministériel de suivi auquel les organisations syndicales prendront part.

## Filière environnement

La FSU a acté l'inscription à l'agenda social d'une volonté de réflexion sur une véritable **filière environnement**. Mais une réflexion vaut pour le long terme ! Il y a aujourd'hui des personnels dans cette filière environnement avec des problèmes de qualification ; on ne peut renvoyer à dix ans toutes solutions.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Qu'en est il de la création de nouveaux opérateurs : Routes de France ? Agence de la cohésion des territoires ?

- La secrétaire générale indique qu'une mission de préfiguration de l'agence nationale de la cohésion des territoires va être lancée fin mars/début avril. Cette agence pourrait prendre la forme d'un service à compétence nationale placé auprès du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- M. PAPINUTTI explique que l'agence des routes est une idée issue des assises de la mobilité, avec le besoin d'un opérateur à terme sur l'ensemble du réseau routier national, dont la redevance domaniale versée aujourd'hui à l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pourrait être une source d'alimentation. Les assises ont mis en lumière également le besoin de rehausser fortement l'entretien et la maintenance. C'est loin d'être arbitré. Dès qu'on aura clarifié le positionnement, on lancera une grande concertation.

## Agences de l'eau

Depuis l'été 2017, avec la loi de finance 2018 et la préparation des XI<sup>e</sup> programmes d'intervention, les **agences de l'eau** connaissent des attaques budgétaires sans précédent, susceptibles de remettre en cause leur fondement même. N. HULOT en sera-t-il le fossoyeur ?

Le ministre a parlé d'accompagnement des personnels, mais le mauvais exemple récent est la titularisation à marche forcée des agents de l'eau, contractuels CDI sous quasi statut. Paradoxalement dans le même temps, le gouvernement annonce le recours accru aux contractuels ! Le ministre a obtenu des arbitrages défavorables au regard de la réalité des situations statutaires des agents. Dans le cadre étroit du « Sauvadet », il y a nécessité d'aller chercher de nouveaux arbitrages pour la titularisation (garantie indemnitaire, non-concours, ...) et sécuriser statutairement les postes des agents qui resteront contractuels.

- N. HULOT met en avant les assises de l'eau à venir (grand moment de priorité !) avec un chantier sur l'état des réseaux (pas triste) et un chantier sur la ressource en eau dans une approche plus horizontale. Les XI<sup>e</sup> programmes des agences de l'eau doivent répondre à ces enjeux. Il confirme ne pas avoir pour ambition d'être le fossoyeur des agences de l'eau, mais estime que celles-ci doivent valoriser et optimiser leur travail et la qualité de leurs interventions.

Concernant la sortie du statut dérogatoire, il met en avant les garanties apportées aux personnels en place pour effectuer des mobilités. Le souhait du ministre est de titulariser le plus grand nombre d'agents, même si c'est difficile avec le dispositif Sauvadet. Il passe la parole au DRH qui explique brièvement ses pistes pour trouver les solutions qui conviennent : garanties de rémunération, préparation aux concours.

Plus largement, la FSU a rappelé la multitude des situations des contractuels au sein du MTES/MCT, des plus précaires jusqu'à des quasi-statuts de CDI. Elle prévient que le recours accru aux contractuels en lieu et place de fonctionnaires en place est une ligne non franchissable.

## Opérateurs de la biodiversité

La FSU demande au ministre de prendre garde de ne pas être non plus le fossoyeur d'un modèle de protection de la biodiversité en France, l'AFB ne devant pas être l'arbre (l'arbuste ?) derrière lequel on se cache. Les attendus de la mission CGEDD/IGF sur la biodiversité pourraient remettre en cause les fondamentaux des **parcs nationaux** (missions, gouvernance). Ces établissements publics subissent déjà des effectifs bien trop faibles, critiques au regard de la référence mondiale qu'ils représentent. Les mutualisations, qu'elles qu'en soit la forme, ne sont pas toujours les réponses adaptées !

Quant à l'**ONCFS**, le ministre confirme-t-il les propos du président de la fédération nationale de la chasse qui, tel un ministre bis de l'environnement, annonce en sortant de l'Élysée une nouvelle réforme de l'établissement ?

- N. HULOT dit ne pas en avoir eu connaissance. Il s'informerait, mais ne prête pas une attention excessive à ces propos. Il ne cédera pas à ses caprices et ce n'est pas par voie de presse que sa politique sera définie.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN